

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

### Présents :

13 (MM., Mmes BAGNERIS, COMBES, DAMBLAT, DAMIAN, DA SILVA, EYCHENNE, ISAIA, FAUBERT, LARDIERE, LEFEVRE, PUIG, STANCZAK, VARGAS).  
3 (Mmes CHAUVOT, DASQUE, MAILHE).

### Absents :

3 (Mmes BIAGGINI, LAGE, LOUSSIKIAN, ont donné procuration).

La séance est ouverte à 18 h 30.

### Désignation du secrétaire de séance

BAGNERIS

Vote pour : 19

### 1 – Approbation du Plan communal de Sauvegarde

Le maire indique que ce document est demandé par le Préfet et le Sous-Préfet dans toutes les communes. Il est élaboré sous la responsabilité du maire.

Le Plan Communal de Sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine en fonction des risques connus (risque d'inondation, risque d'incendie, risques atmosphériques, risque infectieux, risque de transport de matières dangereuses), les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il comprend le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui informe la population sur les risques existants et les moyens pour s'en protéger. Ce dernier a été distribué en 2012.

Le maire indique qu'il convient de l'approuver.

Vote pour : 16

Abstention : 3

### 2 – Adhésion au groupement de commandes à la CAM : conventions à signer pour établir le diagnostic du contrat enfance jeunesse et l'élaboration du projet éducatif social.

Délibération retirée.

### 3 – Vente parcelle cadastrée section B 2157 au profit de M. et Mme AZEMA Denis

Le maire informe le conseil que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section B 2157.

M. et Mme Denis AZEMA, 12 allée de la Mandre 31410 LE FAUGA, ont proposé d'acquérir la parcelle de 143 m2 en bordure de leur propriété pour un montant de 5 000 € et de prendre à leur charge les frais de bornage et d'actes notariés.

Le conseil municipal donne son accord, désigne l'étude de Maîtres DAYDE SIGUIEZ MALSALLEZ comme notaire pour établir les actes, autorise le maire à faire toutes les démarches pour aboutir à l'aliénation de cette parcelle et signer toutes les pièces.

Vote pour : 19

### QUESTIONS DIVERSES

Le maire a engagé une procédure avec dépôt d'un référé au Tribunal par le biais de l'avocat de la commune en raison de l'enlèvement du Bac du Fauga par le Conseil Général de la Haute-Garonne le 20 janvier 2015.

La séance est levée à 19 h 15.